

<http://ujfp.org/spip.php?article1289>



Affaire Halimi : crime et instrumentalisation

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -

Date de mise en ligne : mercredi 22 juillet 2009

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Ce qui vient de se passer, à peine le verdict énoncé au procès de Youssouf Fofana et de ses complices, est grave.

On comprend la douleur de la famille de Ilan Halimi, affectée par un meurtre barbare, dont le procès a établi le caractère antisémite pour ses auteurs principaux. On ne saurait admettre les pressions communautaristes du CRIF et d'autres associations juives confondant justice et vengeance, encore moins la décision de la Ministre de la Justice, Mme Alliot-Marie, qui a exigé un procès un appel pour ceux des inculpés condamnés à une peine moindre que celles requises.

Les parties au procès peuvent, comme le ministère public, faire appel du jugement. C'est leur droit. Telle n'a pas été la suite des événements : des instances communautaires conduites par le CRIF ont fait pression, avec le relais de médias, pour que la ministre de la Justice, représentant le gouvernement, fasse appel. Elle s'est exécutée.

Les deux principaux syndicats de magistrats, l'Union Syndicale des Magistrats ("décision inquiétante pour l'avenir") et le Syndicat de la Magistrature ("La justice c'est autre chose que la vengeance") ont d'ailleurs immédiatement protesté. L'avocat général lui-même, Philippe Bilger, avait reconnu un verdict "exemplaire".

Porteuse d'une voix juive laïque, l'Union Juive Française pour la Paix est doublement scandalisée. Car dans les suites du verdict nous assistons à une double régression : il en va d'abord de l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique, mais également des valeurs de la République qui devraient s'opposer au communautarisme, « ethnique » et pro-israélien, du CRIF qui ne peut que renforcer l'antisémitisme en France.

Le bureau national de l'UJFP

21 Juillet 2009